

Image not found or type unknown



Caution solidaire saisie sur compte personnel

Par **NAD**, le **31/10/2009** à **17:41**

Bonjour,
JE SOUHAITE AVOIR DES REPONSES SURES A MES QUESTIONS
Mon centre rencontre des difficultés de trésoreries causés par des détournements de fonds de mon associé.
Aujourd'hui le CA ne couvre plus les charges et les créanciers commencent à perdre patience.
La semaine dernière mon mari et moi avons reçu à notre domicile une mise en demeure déposée par huissier.
Je suis au chômage, je ne perçois que les assedic et la CAF pour mes enfants, mon époux est salarié.
Puis-je connaître la procédure et les délais avant saisie ?
Y a-t-il une possibilité d'arrangement avec le bailleur pour éviter les poursuites ?
Les assedic sont-ils saisissables ?
Les comptes de mes enfants mineurs le sont-ils aussi ??